

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION

SUR LA CONSOMMATION

SENTIMENT D'ETRE MAL LOGE ET CONDITIONS OBJECTIVES
DE LOGEMENT

Sou1970-2089

Sentiment d'être mal logé et
conditions objectives de
logement / Crédoc. (Juin 1970).

JUIN 1970

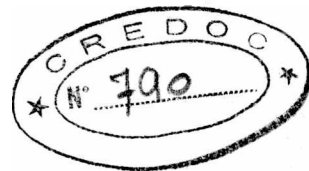
CREDOC•Bibliothèque



84 67 (1)

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION

SENTIMENT D'ETRE MAL LOGE ET CONDITIONS OBJECTIVES
DE LOGEMENT



LOGEMENT / bd

N° 3.651

3 Juin 1970

R^u 067

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
SECTION I : ETUDE GLOBALE DE L'INSATISFACTION DES MENAGES EN FONCTION DE LEURS CONDITIONS DE LOGEMENT	3
I.1. Variation du sentiment d'être mal logé et de l'insatisfaction globale	5
I.1.1. Sentiment d'être mal logé et conditions objectives de logement	5
I.1.2. Insatisfaction globale et conditions objectives de logement	7
I.2. Influence respective du niveau de confort et du degré de peuplement ..	9
I.2.1. Influence sur le sentiment d'être mal logé	9
I.2.2. Influence sur l'insatisfaction globale	11
I.2.3. Analyse des motifs d'insatisfaction	12
I.3. Inconvénients déclarés et sentiment d'être mal logé	14
En Conclusion de la Section I	18
SECTION II : ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'INSATISFACTION DES MENAGES	19
II.1. Age et revenu	20
II.1.1. L'influence de l'âge du chef de ménage	20
II.1.2. L'influence du revenu	24
II.1.3. Age et revenu	29
II.2. Influence de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage ...	34
II.3. Effet de la catégorie de commune de résidence	38
En Conclusion de la Section II.....	40

INTRODUCTION

En 1967 sur cent ménages non agricoles cinquante cinq occupent des logements peu confortables et / ou surpeuplés, dix neuf se déclarent mal logés. La disparité entre ces deux chiffres étonne : est-il possible que sur trois ménages placés dans de mauvaises conditions de logement il n'y en ait qu'un pour s'estimer mal logé ? Cette question en amène d'autres :

1) Comment varie cette insatisfaction, qui globalement paraît faible, en fonction des caractéristiques plus précises du logement ?

2) Quelles sont les influences respectives du confort et du peuplement sur le sentiment d'être mal logé ?

3) Le sentiment d'être mal logé épuise-t-il l'insatisfaction exprimée par les ménages ?

4) A conditions de logement données le sentiment d'être mal logé varie-t-il avec les caractéristiques socio-économiques des ménages ?

Des réponses seront apportées aux trois premières questions dans la section I (étude globale), à la quatrième dans la section II (étude socio-économique). Il s'agit toutefois d'études préliminaires qui soulèvent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent, le manque de finesse de l'analyse obligeant souvent à rester au niveau des hypothèses difficilement contrôlables. Ces limites tiennent aux données et à la méthode utilisées.

1) Les données sont tirées de l'enquête nationale sur le logement réalisée en 1967 par l'INSEE avec la collaboration du CREDOC. Cette enquête présente des avantages et des inconvénients : portant sur un grand nombre de ménages et embrassant tous les problèmes du logement elle permet de mettre en relation de nombreux phénomènes mais ces relations ne peuvent être approfondies au gré du spécialiste, certains aspects du problème n'étant qu'effleurés par le questionnaire de l'enquête. Pour cette étude les lacunes les plus graves sont :

- l'absence compréhensible de description qualitative du logement : on ne connaît bien que les éléments quantitatifs faciles à saisir objectivement, nombre de pièces, surface, prix, présence ou absence de certains éléments de confort.
- l'absence de lien explicite entre l'insatisfaction des ménages et ses causes qui rend certaines interprétations hypothétiques.

- le manque de nuance de certaines questions et notamment des questions d'opinion : c'est ainsi que celles qui ont trait au sentiment d'être mal logé et aux inconvénients du logement n'appellent que des réponses par oui ou par non qui sont difficilement interprétables. Quelqu'un qui répond non à la question "estimez-vous être mal logé ?" ne s'estime peut être pas pour autant bien logé. Il existe entre les deux situations bien logé et mal logé des cas intermédiaires qui peuvent concerner beaucoup de ménages mais dont on ne sait pas comment elles se traduisent dans les opinions exprimées.

- 2) La méthode très classique se fonde sur l'utilisation de tableaux de fréquence qui permettent de déceler l'influence des conditions objectives de logement sur l'insatisfaction des ménages. Non critiquable en elle-même elle trouve cependant ses limites dans une analyse détaillée : dès que l'on veut intégrer à l'étude les caractéristiques socio-économiques des ménages qui déterminent certainement en partie leur degré de satisfaction la population étudiée se trouve divisée en un grand nombre de petits groupes où les effets aléatoires sont importants et cachent donc en partie les phénomènes réels. L'étude présentée ici a donc un caractère exploratoire avant la réalisation d'une recherche plus approfondie fondée sur des analyses statistiques plus fines.

SECTION I

ETUDE GLOBALE DE L'INSATISFACTION DES MENAGES EN FONCTION DE LEURS CONDITIONS DE LOGEMENT

L'insatisfaction des ménages est ici appréhendée de deux manières ; sont en effet considérés comme insatisfaits ceux qui se disent mal logés et ceux qui déclarent leur logement trop petit et / ou d'une qualité insuffisante. Il s'agit donc d'une insatisfaction liée aux caractéristiques physiques de la cellule-logement. Les problèmes d'environnement ne sont pas étudiés ici malgré leur intérêt, cela tient à ce qu'il est très difficile de caractériser objectivement un environnement, les enquêtes nationales sur le logement ne permettent en tout cas pas de le faire.

Les caractéristiques objectives du logement prises en considération sont l'équipement du logement en élément de confort (W.C. et installations sanitaires) et le degré de peuplement.

- les éléments de confort : est considéré comme :

- . bon : un logement doté de W.C. et d'installations sanitaires
- . médiocre : un logement doté de W.C. ou d'installations sanitaires
- . mauvais : un logement qui n'est doté ni de W.C. ni d'installations sanitaires.

Il faut toutefois remarquer que ces qualificatifs de bons, médiocres et mauvais ont un caractère largement relatif car par W.C. on entend W.C. dans le logement ou à l'extérieur mais réservés au ménage et par installations sanitaires baignoire, douche ou lavabo. Il existe donc au sein des bons logements une frange inférieure constituée de logements plutôt médiocres que bons.

- le degré de peuplement est calculé - suivant les normes habituellement utilisées dans les enquêtes nationales de l'INSEE - en fonction du nombre de pièces du logement et du nombre de personnes du ménage. On a distingué quatre degrés :

- . surpeuplement critique
- . surpeuplement temporairement admissible
- . peuplement normal
- . sous-peuplement (en réunissant en une même catégorie le sous-peuplement accentué et le sous-peuplement modéré).

La prise en compte simultanée du niveau de confort (trois niveaux) et du degré de peuplement (quatre degrés) conduit à la définition de douze catégories de logement qui seront utilisées dans toutes les analyses présentées ici (aussi bien dans la section I que dans la section II).

Dans la section I on étudie successivement :

- la variation du sentiment d'être mal logé et de l'insatisfaction globale en fonction des caractéristiques objectives du logement.

- le rôle respectif du confort et du degré de peuplement vis-à-vis de l'insatisfaction.

- la relation entre l'insatisfaction globale (inconvénients déclarés) et le sentiment d'être mal logé.

*

* *

A titre indicatif parce qu'il est bon de connaître le poids des phénomènes que l'on étudie on trouve dans le tableau 0 la distribution des logements suivant leur catégorie en effectifs et en proportion.

Tableau 0

Distribution des logements suivant leur catégorie (degré de peuplement et confort - 0-a effectif ; 0-b pourcentages).

a - 0 : effectifs en milliers

Degré de peuplement	Confort du logement			Ensemble
	Mauvais	Médiocre	Bon	
Surpeuplement critique	521,2	396,0	284,0	1.201,2
Surpeuplement temp ^t admissible	607,2	468,4	550,0	1.625,6
Peuplement normal	1.405,2	1.688,0	3.416,4	6.509,6
Sous-peuplement	672,0	1.134,4	2.554,8	4.361,2
Ensemble	3.205,6	3.686,8	6.805,2	13.697,6

0 - b : pourcentages

Degré de peuplement	Confort du logement			Ensemble
	Mauvais	Médiocre	Bon	
Surpeuplement critique	3.8	2.9	2.1	8.8
Surpeupl ^t temp ^t admissible	4.7	3.1	4.1	11.9
Peuplement normal	10.2	12.3	25.0	47.5
Sous-peuplement accentué	4.9	8.2	18.7	31.8
Ensemble	23.6	26.5	49.9	100.0

Remarque : Le tableau 0 nous paraît se passer de commentaires mais il nous paraît bon que le lecteur se reporte à certains de ses éléments au fur et à du déroulement de l'analyse. Certains comportements qui à priori paraissent étonnants se comprennent mieux si on leur associe leur poids. Il n'est pas indifférent que les mauvais logements en surpeuplement critique (en haut à gauche) ne représente, si l'on ose dire, que 4 % à peine de l'ensemble des ménages. (Bien entendu ce 4 % est encore beaucoup trop).

I.1 : Variation du sentiment d'être mal logé et de l'insatisfaction globale

On verra plus loin que si nombre de ménages qui citent un des deux inconvénients (logement trop petit, qualité insuffisante) ne se disent pas mal logés la réciproque n'est pas vraie : la grande majorité des ménages qui se disent mal logés déclarent un au moins des deux inconvénients. C'est la raison pour laquelle on appelle globale l'insatisfaction appréhendée par les inconvénients déclarés.

I.1.1 : Sentiment d'être mal logé et conditions objectives de logement

Le tableau 1 donne la variation de la proportion de ménages qui se déclarent mal logés (on les appellera "mal logés"). Le niveau de confort s'élève de la gauche vers la droite et de degré de peuplement diminue de haut en bas.

Les principales observations sont les suivantes :

- la proportion de ménages "mal logés" (c'est-à-dire qui se déclarent mal logés) varie beaucoup avec les conditions de logement : elle est égale à 4 % dans les meilleurs logements (bons logements sous-peuplés) et à 63 % dans les plus mauvais (mauvais logements en surpeuplement critique).

- à niveau de confort équivalent le sentiment d'être mal logé (nous employons cette expression en raccourci de la proportion de "mal logés" mais elle n'est pas parfaitement adéquate) augmente avec le degré de peuplement.

- à degré de peuplement égal le sentiment d'être mal logé augmente avec l'inconfort.

Par conséquent l'inconfort et le surpeuplement engendrent le sentiment d'être mal logé qui est donc lié à la quantité et à la qualité de l'espace disponible ; on verra plus loin comment se combinent ces deux caractéristiques.

Certaines observations sont peut-être plus intéressantes

- dans les plus mauvais logements (mauvais confort, surpeuplement critique) il se trouve encore 37 % de ménages pour ne pas s'estimer mal logés et la proportion en est évidemment encore plus forte dans des logements moins mauvais mais tout de même peu agréables.

. ou bien les ménages sont inconscients de leur sort
 . ou bien ils en sont conscients mais ne veulent pas le dire
 . ou bien l'expression du sentiment d'être mal logé manifeste la forme la plus aiguë d'une insatisfaction qui peut s'exprimer autrement.

L'étude des inconvénients déclarés semble montrer que la troisième hypothèse est la plus vraisemblable, on le verra plus loin.

- dans les meilleurs logements le sentiment d'être mal logé est rare 4 à 7 % ce qui semble montrer une saturation. Au delà d'une certaine quantité et d'une certaine qualité d'espace habitable les ménages ne seraient plus insatisfaits. L'étude des inconvénients déclarés montrera que la saturation est moins forte qu'il n'apparaît ainsi : le sentiment d'être mal logé se raréfie mais il existe encore une insatisfaction probablement moins aiguë en ce qui concerne la cellule-logement. Qu'en est-il de l'environnement, c'est tout le problème

de la construction neuve mais les enquêtes nationales ne sont pas adaptées à son étude, du moins dans leur forme actuelle.

Tableau 1

Variation de la proportion de ménages qui se déclarent mal logés en fonction de leurs conditions de logement

unité = %

Degré de peuplement	Confort du logement		
	Mauvais	Médiocre	Bon
Surpeuplement critique	63.2	48.7	36.8
Surpeuplement temp ^t admissible	53.8	37.2	20.1
Peuplement normal	32.2	20.3	6.7
Sous-peuplement	24.8	9.7	3.9

I.1.2 : Insatisfaction globale et conditions objectives de logement

On considère ici comme insatisfaits les ménages qui citent au moins un des deux inconvénients logement trop petit et logement de qualité insuffisante. Ces insatisfaits sont plus nombreux que les seuls "mal logés" puisqu'ils représentent 42 % de l'ensemble des ménages : il y a donc un seul "mal logé" pour trois insatisfaits.

On s'est demandé lors de l'étude du sentiment d'être mal logé (paragraphe I.1.1.) pourquoi de nombreux ménages objectivement mal logés ne manifestaient pas leur insatisfaction. L'étude de l'insatisfaction globale apporte une réponse partielle : une proportion importante de ces ménages exprime un certain mécontentement en déclarant leur logement trop petit ou de qualité insuffisante. Le fait que plus de 40 % des ménages soient dans ce cas met en lumière l'ampleur que garde encore en 1967 la crise du logement. D'une certaine manière on peut considérer qu'ils représentent environ 5.700.000 ménages demandeurs potentiels d'un autre logement. On sait bien en réalité que très peu d'entre eux déménageront soit qu'ils soient insolubles soit que leur insatisfaction soit trop vague

pour engendrer un comportement dynamique. On sait aussi que les logements médiocres qui ne satisfont pas leurs occupants amélioreraient au moins provisoirement la situation de ceux qui habitent de mauvais logements ; il n'est donc pas question de dire qu'il faut construire rapidement six millions de logements pour les insatisfaits détectés par les enquêtes nationales sur le logement.

On ne peut cependant s'empêcher de penser que la structure des enquêtes nationales est mal adaptée à la détection des besoins ou de la demande. Alors que 40 % des ménages sont insatisfaits, 20 % seulement sont candidats (dont certains ne sont pas insatisfaits) : on ne connaît donc, et de manière d'ailleurs imparfaite, que les désirs de moins de la moitié des insatisfaits. Une observation vient d'ailleurs renforcer cette opinion : la proportion d'insatisfaits est encore de 14 % dans les bons logements sous-peuplés et de 27 % dans les bons logements normalement peuplés : malgré le caractère approximatif des catégories de logement définies on peut se demander si ces insatisfaits ne sont pas annonceurs d'une insatisfaction latente qui manifesterait l'existence ou la naissance de nouveaux besoins, on y reviendra très bientôt.

Tableau 2

Variation de la proportion de ménages insatisfaits (déclarant leur logement trop petit et/ou de qualité insuffisante) en fonction des conditions objectives de logement

unité = %

Degré de peuplement	Confort du logement		
	Mauvais	Médiocre	Bon
Surpeuplement critique	85.2	74.9	70.4
Surpeuplement temp ^t admissible	74.2	69.2	52.7
Peuplement normal	57.8	51.5	26.7
Sous-peuplement	50.0	37.1	14.4

I.2 : Influence respective du niveau de confort et du degré de peuplement

Nous avons vu que le sentiment d'être mal logé et l'insatisfaction globale augmentent en fréquence avec le degré de peuplement et l'inconfort. Qualitativement ceci ne constitue pas une découverte, le contraire eût même été très inattendu. Il est en revanche plus intéressant de voir quelles sont les parts de l'insatisfaction qui peuvent être attribuées à l'inconfort et au surpeuplement. Peut-être verrons-nous se dessiner certaines équivalences entre la qualité et la quantité d'espace disponible.

I.2.1 : Influence sur le sentiment d'être mal logé

Nous utilisons de nouveau les données du tableau 1 en les faisant figurer pour plus de commodité dans le tableau 3 ci-dessous (ces deux tableaux sont strictement identiques).

Au lieu de lire ce tableau ligne par ligne ou colonne par colonne nous le lirons diagonalement du Sud-Ouest vers le Nord-Est ; le long d'une telle diagonale on gagne du confort et on perd de l'espace. Il y a dans le tableau 3 six diagonales : deux composées d'un seul élément c'est-à-dire d'une seule catégorie de logement, deux composées de deux catégories et deux composées de trois catégories. En balayant le tableau de gauche à droite (ou de l'Ouest vers l'Est) on observe les faits suivants :

- dans chaque diagonale la variation des pourcentages de mal logés est faible : on est statistiquement très proche de l'égalité.

- tous les éléments d'une diagonale sont des majorants pour tous les éléments de la diagonale suivante.

Cela revient à dire qu'il existe six classes de logements dont chacune est composée de catégories de logements homogènes du point de vue de l'insatisfaction qu'ils engendrent.

Plus précisément on voit :

- une classe à 60 % de "mal logés" environ : elle comprend uniquement la catégorie mauvais logements en surpeuplement critique.

- une classe à 50 % environ comprenant deux catégories : les mauvais logements en surpeuplement temporairement admissible et les logements médiocres en surpeuplement critique.

- une classe à 35 % environ comprenant trois catégories.

- une classe à 20 % comprenant également trois catégories.

- une classe à 10 % comprenant deux catégories : les logements médiocres sous-peuplés et les bons logements normalement peuplés.

- une dernière classe à 4 % comprenant une seule catégorie de logements : bons et sous-peuplés.

Les équivalences observées sont de nature collective, il y a égalité de pourcentages de mal logés et non pas égale intensité d'insatisfaction individuelle ; peut-on faire le saut d'un concept à l'autre ? Nous sommes enclins à le penser : il nous paraît en effet logique d'admettre que plus la proportion d'insatisfaits est grande, plus la probabilité que l'insatisfaction moyenne soit grande est élevée. Il resterait à le vérifier et les enquêtes nationales ne le permettent pas.

Tableau 3

Variation de la proportion de ménages qui se déclarent mal logés en fonction de leurs conditions de logement.

unité = %

Degré de peuplement	Confort du logement		
	Mauvais	Médiocre	Bon
Surpeuplement critique	63.2	48.7	36.8
Surpeuplement temp ^t admissible	53.8	37.2	20.1
Peuplement normal	32.2	20.3	6.7
sous-peuplement	24.8	9.7	3.9

Les quelques variations qui apparaissent dans les classes d'équivalence peuvent aussi bien être d'origine purement aléatoire que traduire des effets systématiques. Nous ne nous hasarderons donc pas à les interpréter à ce niveau d'analyse.

I.2.2 : Influence sur l'insatisfaction globale

Rappelons que l'insatisfaction globale est appréciée par la proportion de ménages qui déclarent leur logement trop petit et / ou de qualité insuffisante.

L'examen diagonal du tableau 4 (identique au tableau 2) montre que :

- comme dans le cas des "mal logés" les éléments d'une diagonale Sud-Ouest Nord-Est sont des majorants de tous les éléments de la diagonale suivante encore que les résultats soient un peu moins nets.

- les équivalences observées se retrouvent ici mais sont moins bonnes que pour les "mal logés".

L'interprétation correcte de ces faits exige que l'on analyse maintenant chacun des motifs d'insatisfaction logement trop petit et qualité insuffisante.

Tableau 4

Variation de la proportion de ménages insatisfaits (déclarant leur logement trop petit et / ou de qualité insuffisante) en fonction des conditions objectives de logement

unité = %

Degré de peuplement	Confort du logement		
	Mauvais	Médiocre	Bon
Surpeuplement critique	85.2	74.9	70.4
Surpeuplem ^t temp ^t admissible	74.2	69.2	52.7
Peuplement normal	57.8	51.5	26.7
Sous-peuplement	50.0	37.1	14.4

I.2.3 : Analyse des motifs d'insatisfaction

On ose à peine dire, tant le contraire serait invraisemblable, que la proportion de ménages déclarant leur logement de qualité insuffisante augmente avec l'inconfort et que la proportion de ménages trouvant leur logement trop petit augmente avec le degré de peuplement (cf tableau 5) : réapparaît ici la notion de saturation déjà envisagée lors des analyses antérieures.

De la même manière se confirme-t-il que les logements médiocres sont beaucoup plus proches des mauvais logements que des bons.

Peut-être est-il plus instructif de comparer la partie gauche et la partie droite du tableau 5.

L'examen de la partie gauche montre que à confort "identique" (tout est relatif) la proportion de ménages qui déclarent leur logement de qualité insuffisante diminue en même temps que le degré de peuplement et de manière très accentuée ; par exemple dans les mauvais logements elle passe de 73.6 % à 49.4 %. Trois interprétations sont possibles :

1) le degré de peuplement a une influence sur la qualité ressentie : le concept de qualité recouvrirait pour les ménages la quantité et la qualité d'espace.

2) il existe une relation objective entre la qualité et le peuplement ou si l'on préfère entre la qualité et la dimension : parmi les logements de mauvaise qualité les plus mauvais seraient encore plus peuplés que les autres, de même en ce qui concerne les logements médiocres et bons.

3) à niveau de confort donné les ménages occupant les logements moins peuplés seraient moins difficiles quant à la qualité, par exemple en raison de leur âge plus avancé.

L'examen de la partie droite du tableau 5 nous fait penser que la première des trois hypothèses est la plus vraisemblable. On observe en effet qu'à degré de peuplement identique la proportion de ménages trouvant leur logement trop petit ne varie pratiquement pas avec le niveau de confort. Les effets supposés par les hypothèses 2 et 3 seraient donc unilatéraux ou si l'on préfère sans réciproque.

C'est pourquoi nous pensons devoir privilégier la première hypothèse.

C'est d'ailleurs le même phénomène qui est à l'origine de la mauvaise homogénéité d'une des "classes d'équivalence". Si l'on considère en effet la classe constituée des mauvais logements normalement peuplés, des logements médiocres en surpeuplement temporairement admissible, et des bons logements en surpeuplement critique et si l'on concentre son attention sur les deux premières catégories on observe que :

- l'accroissement du peuplement entre les deux catégories de logements se traduit par un accroissement de la proportion de ménages déclarant leur logement trop petit, de 21.6 points de pourcentage.

Tableau 5

Variation de la proportion de ménages qui déclarent 1) leur logement de qualité insuffisante 2) leur logement trop petit, en fonction des conditions objectives de logement.

unité = %

Degré de peuplement	Proportion de ménages déclarant leur logement de qualité insuffisante			Proportion de ménages trouvant leur logement trop petit		
	Confort du logement			Confort du logement		
	Mauvais	Médiocre	Bon	Mauvais	Médiocre	Bon
Surpeuplement critique	73.6	60.0	24.8	65.9	59.6	65.6
Surpeupl ^t temp ^t admissible	67.3	56.6	18.8	45.6	40.4	47.6
Peuplement normal	53.3	46.3	13.6	18.8	16.5	17.1
Sous-peuplement	49.4	36.6	10.7	4.6	2.9	4.6

- Le gain concomitant de confort se traduit par ... un accroissement de la proportion de ménages déclarant la qualité de leur logement insuffisante de 3,3 points de pourcentage. Cette variation contre nature traduit bien le lien que font les ménages, au moins certains d'entre eux entre dimension et qualité (les variations sont observées dans le tableau 6).

En revanche le manque d'homogénéité dans la cinquième diagonale du tableau 4 traduit un tout autre phénomène : les variations sont dans le bon sens mais il y a plus de différence dans l'esprit des ménages entre bon et médiocre pour la qualité qu'entre normalement peuplé et sous-peuplé pour la dimension. Autrement dit : un logement normalement peuplé sature plus le besoin de dimension qu'un logement médiocre ne sature le besoin de qualité. Il ne faudrait pas déduire de cette interprétation que le besoin de dimension est toujours saturé par un logement normalement peuplé : 17 % des ménages qui en occupent un le déclarent trop petit et ont donc une norme personnelle plus ambitieuse.

I.3 : Inconvénients déclarés et sentiment d'être mal logé

Le fait pour un ménage de déclarer son logement trop petit ou d'une qualité insuffisante nous paraît avoir un sens clair : le ménage porte un jugement par rapport aux besoins qu'ils ressent, ce qui n'exclut d'ailleurs pas que ceux-ci naissent de la vision de ce qui entoure le ménage.

L'expression du sentiment d'être mal logé est plus vague d'une part en raison de son caractère synthétique, d'autre part à cause de sa formulation.

Bien qu'inconvénients déclarés et sentiment d'être mal logé ne soient pas explicitement reliés il est éclairant de confronter ces deux concepts. On le fait ici à partir de l'analyse des tableaux 7 et 8. Le tableau 7 permet de comparer catégorie de logement par catégorie de logement les inconvénients déclarés respectivement par les ménages qui se disent mal logés et par ceux qui ne se disent pas mal logés (on pourra regretter que seuls soient retenus les inconvénients présentés par la cellule-logement, qualité insuffisante, logement trop petit). Le tableau 8 montre comment varie dans chaque catégorie de logement la proportion de ménages qui se déclarent mal logés en fonction des inconvénients déclarés. Les principaux faits observés sont les suivants :

- Par le tableau 7 :

. Toutes catégories de logement confondues la majorité des ménages "mal logés" déclarent au moins un des deux inconvénients retenus, exactement 92 %.

Tableau 6

Distribution des ménages suivant les inconvénients qu'ils déclarent,
par catégorie de logement

unité = %

Catégories de logement	Trop petit et qualité insuffis.	Trop petit seulement	Qualité insuffis. seulement	aucun des deux incon- vénients	Ensemble
Mauvais, surpeuplement critique	54.3	11.6	19.3	14.8	100.0
Mauvais, surpeupl ^t temp ^t admissible	38.7	6.9	28.6	25.8	100.0
Mauvais, peuplement normal	14.3	4.5	39.0	42.2	100.0
Mauvais, sous-peuplement	4.0	0.6	45.4	50.0	100.0
Médiocre, surpeuplement critique	44.7	14.9	15.3	25.1	100.0
Médiocre, surpeupl ^t temp ^t admissible	27.8	12.6	28.8	30.8	100.0
Médiocre, peuplement normal	11.3	5.2	35.0	48.5	100.0
Médiocre, sous-peuplement	2.4	0.5	34.2	62.9	100.0
Bon, surpeuplement critique	20.6	45.6	4.2	29.6	100.0
Bon, surpeuplement temp ^t admissible	13.7	33.9	5.1	47.3	100.0
Bon, peuplement normal	4.0	13.1	9.6	73.3	100.0
Bon, sous-peuplement	0.9	3.7	9.8	85.6	100.0

Il semble donc que le fait de s'estimer mal logé implique que l'on déclare également des inconvénients. Pour qu'on puisse en déduire que le sentiment d'être mal logé traduit une insatisfaction plus vive que le fait de déclarer des inconvénients il faut que l'implication observée soit vraie dans toutes les catégories de logement et qu'elle ne soit pas réciproque. L'implication réciproque signifierait en effet que sentiment d'être mal logé et inconvénients ressentis ont la même signification du point de vue de l'insatisfaction des ménages. Qu'en est-il ?

. la première condition est presque remplie : la proportion "de mal logés" qui déclarent au moins un inconvénient dépasse 90 % dans dix des douze catégories de logement ; dans les deux autres, bons logements normalement peuplés et bons logements sous-peuplés elle est respectivement de 85 % et 74 % ce qui traduit vraisemblablement pour les autres ménages (15 et 26 %) une insatisfaction liée à d'autres éléments tels que l'environnement et le coût du logement.

- Par le tableau 8 :

. il apparaît globalement que l'implication n'est pas réciproque : 42 % seulement des ménages qui déclarent au moins un inconvénient s'estiment également mal logés. Il semblerait donc que le sentiment d'être mal logé traduise une insatisfaction plus vive que le fait de déclarer au moins un inconvénient. En réalité la fréquence du sentiment d'être mal logé est liée à la nature des inconvénients déclarés :

. 73 % des ménages déclarant les deux inconvénients se disent mal logés, contre 30 % seulement déclarant un seul des deux inconvénients, le fait de ressentir simultanément les deux inconvénients entraîne en moyenne une insatisfaction plus vive. On se dit mal logé parce que la qualité ne compense pas la trop faible dimension et réciproquement.

. catégorie de logement par catégorie de logement les résultats sont à peu près les mêmes : la proportion de "mal logés" est toujours très élevée parmi les ménages déclarant simultanément les deux inconvénients, plus faible (et très sensiblement) parmi ceux qui ne déclarent qu'un et plus particulièrement parmi ceux qui ne déclarent que l'insuffisance de la qualité : tout se passe comme si la dimension avait moins de substitut que la qualité, on se résigne moins au manque d'espace qu'à l'absence de qualité.

. de plus la proportion de "mal logés" est plus élevée parmi les ménages déclarant un ou plusieurs inconvénients dans un logement convenable que parmi les ménages ne déclarant pas d'inconvénient dans les mauvais logements.

Tableau 7

Distribution des ménages "mal logés" et "non mal logés" suivant les inconvénients
déclarés par catégorie de logement

unité = %

Degré de peuplement		Mauvais logements			Logements médiocres			Bons logements			Ensemble		
		Inconvénients déclarés			Inconvénients déclarés			Inconvénients déclarés			Inconvénients déclarés		
		Au moins un	Aucun	ensemble	Au moins un	Aucun	ensemble	Au moins un	Aucun	ensemble	Au moins un	Aucun	ensemble
Surpeuplement critique	"mal logés"	97.1	2.9	100.0	94.8	5.2	100.0	93.8	6.2	100.0	95.8	4.2	100.0
	"non mal logés"	65.3	34.7	100.0	56.2	43.8	100.0	56.9	43.1	100.0	59.5	40.5	100.0
Surpeuplement temporairement admissible	"mal logés"	96.2	3.8	100.0	95.7	4.3	100.0	93.1	6.9	100.0	95.4	4.6	100.0
	"non mal logés"	55.0	45.0	100.0	53.2	46.8	100.0	42.2	57.8	100.0	49.2	50.8	100.0
Peuplement normal	"mal logés"	91.2	8.8	100.0	92.1	7.9	100.0	85.1	14.9	100.0	90.1	9.9	100.0
	"non mal logés"	42.0	58.0	100.0	41.0	59.0	100.0	22.5	77.5	100.0	30.4	69.3	100.0
Sous- peuplement	"mal logés"	93.0	7.0	100.0	93.9	6.1	100.0	74.0	26.0	100.0	88.4	11.6	100.0
	"non mal logés"	36.6	63.4	100.0	31.3	68.7	100.0	12.2	87.8	100.0	20.2	79.8	100.0
Ensemble	"mal logés"	94.2	5.8	100.0	93.7	6.3	100.0	86.6	13.4	100.0	92.4	7.6	100.0
	"non mal logés"	45.0	55.0	100.0	39.8	60.2	100.0	20.8	79.2	100.0	30.0	70.0	100.0

Tableau 8

Variation de la proportion de ménages qui se déclarent mal logés en fonction des inconvénients qu'ils déclarent et par catégorie de logement

unité = %

Catégories de logement	Inconvénients déclarés				Ensemble
	Trop petit qualité insu	Trop petit seulement	Qualité insu seulement	Aucun	
Mauvais, surpeuplement critique	86.4	51.3	43.7	12.6	63.2
Mauvais, surpeupl ^t temp ^t admissible	79.9	52.4	35.9	6.9	46.6
Mauvais, peuplement normal	77.7	47.8	41.4	6.8	32.3
Mauvais, sous-peuplement	62.7	-	42.2	3.3	23.8
Médiocre, surpeuplement critique	76.9	54.8	24.3	10.1	48.6
Médiocre, surpeupl ^t temp ^t admissible	78.2	33.1	35.6	5.3	37.7
Médiocre, peuplement normal	62.8	37.0	28.5	3.4	20.6
Médiocre, sous-peuplement	62.7	-	20.4	0.9	9.3
Bons, surpeuplement critique	67.8	43.5	13.3	7.6	36.6
Bons, surpeupl ^t temp ^t admissible	66.0	27.6	20.8	3.1	20.9
Bons, peuplement normal	40.9	17.9	18.0	1.4	6.7
Bons, sous peuplement	51.7	12.4	17.7	1.1	3.6
Mauvais (ensemble)	81.1	50.9	41.0	6.2	38.2
Médiocres (ensemble)	71.3	41.2	26.4	2.9	22.3
Bons (ensemble)	53.5	23.3	17.9	1.4	7.9
Surpeuplement critique (ensemble)	81.3	48.2	34.8	10.0	52.2
Surpeuplement temp ^t admiss.(ensemble)	77.0	32.4	34.5	4.7	35.4
Peuplement normal (ensemble)	62.8	23.9	31.0	2.7	18.8
Sous-peuplement (ensemble)	59.3	20.0	26.7	1.3	8.9
ensemble des logements	72.6	30.2	30.2	2.5	18.9

Il ne faut pas en conclure que les inconvénients ressentis sont plus déterminants que les conditions objectives ; une telle affirmation n'aurait pas de sens. L'interprétation correcte est la suivante : plus un ménage est objectivement mal logé plus la probabilité est forte pour qu'il ressente les inconvénients de la situation et qu'il le manifeste. C'est seulement si les inconvénients sont fortement ressentis que s'exprime le sentiment d'être mal logé.

EN CONCLUSION DE LA SECTION I :

Le sentiment d'être mal logé paraît traduire un maximum d'insatisfaction mais celle-ci (l'insatisfaction) peut se manifester à des niveaux inférieurs par la déclaration d'inconvénients (qualité insuffisante et logement trop petit).

L'analyse du sentiment d'être mal logé et des inconvénients déclarés montre que l'insatisfaction augmente avec l'inconfort et le surpeuplement. Les besoins en espace et en confort semblent rencontrer un point de saturation mais certains ménages qu'il serait intéressant de décrire de manière précise paraissent plus exigeants que les autres : annoncent-ils des besoins futurs ? il est impossible de le dire maintenant.

Au niveau collectif on observe que certaines catégories de logement sont équivalentes entre elles : du point de vue de l'insatisfaction qu'elles engendrent les douze catégories initiales peuvent être regroupées en six classes.

*

*

*

SECTION II

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'INSATISFACTION DES MENAGES

L'étude globale de l'insatisfaction des ménages a été menée (dans la section I) comme si les caractéristiques socio-économiques des ménages (âge, revenu, catégorie socio-professionnelle, nombre d'enfants à charge) n'avaient pas d'influence sur la satisfaction que leur procure un logement d'un type donné. Or il n'en va probablement pas ainsi : des études antérieures ont en effet montré qu'il existait des relations entre l'insatisfaction des ménages et leur profil socio-économique.

L'objet de la section II est de voir ce qu'il en est en 1967 en analysant :

- la variation de l'insatisfaction en fonction des caractéristiques des ménages (à conditions de logement données)
- la déformation des équivalences observées en section I en fonction des mêmes caractéristiques.

L'insatisfaction est appréciée par le pourcentage de ménages qui se déclarent mal logés.

Les catégories de logement utilisées sont les mêmes que dans la section I.

Les caractéristiques retenues pour les ménages sont l'âge (du chef de ménage), le revenu (du ménage), la catégorie socio-professionnelle (du chef de ménage) et la catégorie de commune de résidence.

En raison de certaines limites déjà évoquées en section I les conclusions déduites de l'observation des faits garderont souvent un caractère hypothétique suggérant de nouvelles recherches plus approfondies.

Une remarque s'impose ici : les ménages ayant un certain profil et occupant un logement d'une catégorie donnée ne sont représentatifs que d'eux-mêmes, leur taux d'insatisfaction ne doit donc pas être extrapolé à tous les ménages de même profil occupant des logements d'autres catégories.

C'est pourquoi en préambule à chacune des études concernant une caractéristique socio-économique, on donnera la distribution des ménages suivant leurs conditions de logement pour chaque modalité de la dite caractéristique ; il n'est en effet pas indifférent si des logements qui engendrent une grande insatisfaction sont rares ou nombreux.

II.1 : Age et revenu

On étudie successivement l'âge du chef de ménage (II.1.1) le revenu du ménage (II.1.2) puis l'âge et le revenu considérés simultanément (II.1.3).

II. 1.1 : L'influence de l'âge du chef de ménage

Afin de ne pas alourdir excessivement l'étude on n'a considéré que trois classes d'âge, moins de 35 ans, 35 à moins de 55 ans, 55 ans et plus.

L'étude rapide des conditions objectives de logement montre que quel que soit l'âge de leur chef beaucoup de ménages ont de mauvaises conditions de logement (cf tableau 9).

- les plus jeunes (moins de 35 ans) connaissent le surpeuplement dans 32 % des cas (15 % de surpeuplement critique et 17 % de surpeuplement temporairement admissible), 43 % "bénéficient" d'un confort mauvais ou médiocre, 22 % connaissent à la fois le surpeuplement et l'absence de confort, 7 % vivent dans les plus mauvais logements (mauvais confort et surpeuplement critique) tandis que moins de la moitié (à peine 47 %) occupent de bons logements non surpeuplés.

- la situation des ménages dont le chef a de 35 à moins de 55 ans est un peu moins défavorable puisque : 24,4 % vivent en surpeuplement (12,2 de surpeuplement critique et 12,2 % de surpeuplement temporairement admissible), 36 % jouissent d'un confort médiocre ou mauvais (mais plus souvent médiocre que mauvais), 16 % connaissent à la fois le surpeuplement et l'inconfort, 5 % occupent les plus mauvais logements (mauvais confort et surpeuplement critique) tandis que 55,6 % vivent dans de bons logements non surpeuplés.

- Les conditions de logement des ménages dont le chef a plus de 55 ans sont plus favorables à certains égards, plus mauvaises à d'autres ; plus mauvaises : 63,2 % disposent d'un confort médiocre ou mauvais, plus favorables : 10,7 % connaissent le surpeuplement (2,2 % le surpeuplement critique), 8,8 % à la fois le surpeuplement et l'inconfort, 1,1 % seulement occupent les plus mauvais logements, également plus mauvaises : 34,9 % vivent dans de bons logements non surpeuplés.

Tableau 9

Distribution des ménages suivant leurs conditions de logement
(par tranche d'âge du chef de ménage)

unité = %

Age du chef de ménage	Degré de peuplement	Confort du logement			Ensemble
		Mauvais	Médiocre	Bon	
moins de 35 ans	Surpeuplement critique	7.1	4.8	3.5	15.4
	Surpeuplement temp ^t admissible	5.4	4.8	6.7	16.9
	Peuplement normal	7.8	9.0	33.8	50.6
	Sous-peuplement	1.4	2.7	13.0	17.1
	Ensemble	21.7	21.3	57.0	100.0
35 ans à 55 ans	Surpeuplement critique	5.0	4.0	3.2	12.2
	Surpeuplement temp ^t admissible	3.6	3.5	5.1	12.2
	Peuplement normal	5.2	9.8	33.2	48.2
	Sous-peuplement	1.6	3.4	22.4	27.4
	Ensemble	15.4	20.7	63.9	100.0
55 ans et plus	Surpeuplement critique	1.1	0.8	0.3	2.2
	Surpeuplement temp ^t admissible	4.5	2.4	1.6	8.5
	Peuplement normal	15.1	15.5	14.8	45.4
	Sous-peuplement	9.3	14.5	20.1	43.9
	Ensemble	30.0	33.2	36.8	100.0

Que déduire de cette série d'observations? D'abord que au niveau où on s'est placé ici (celui de classes d'âge à peu près homogène, on pourrait presque dire de générations) le fait d'avoir de mauvaises conditions de logement est trop massif pour indiquer un choix délibéré, ensuite que l'insatisfaction qui va être observée doit-être prise en considération car elle concerne en général d'importants effectifs de ménages (sauf peut-être en ce qui concerne les logement en surpeuplement critique occupés par les plus de 55 ans.)

La variation du sentiment d'être mal logé en fonction de l'âge du chef de ménage (cf tableau 10) n'est pas toujours très nette : son allure n'est pas la même dans toutes les catégories de logement ce qui peut traduire aussi bien des variations purement aléatoires, possibles à ce niveau d'analyse que le rôle propre des conditions de logement. On peut tout de même noter quelques faits :

- dans les plus mauvais logements comme dans les meilleurs le niveau d'insatisfaction ne dépend pratiquement pas de l'âge du chef de ménage.

- dans les logements intermédiaires, ou bien la dépendance est faible ou bien les ménages de plus de 55 ans sont sensiblement moins insatisfaits que les autres.

Dans la suite on distinguera donc les moins de 55 ans et les plus de 55 ans.

Le tableau 11 permet d'analyser à partir de ces deux classes d'âge les équivalences déjà observées en section I :

- Pour les moins de 55 ans l'analyse diagonale (de la moitié gauche du tableau 11) montre que les équivalences se maintiennent bien à ceci près que :

- . la quatrième diagonale (en partant d'en haut à gauche) est perturbée par une erreur élémentaire importante : cette perturbation nous paraît sans aucune signification.

- . La cinquième diagonale est peu homogène : à partir du peuplement normal un gain d'espace ne compense pas une perte de confort ce qui est tout à fait compréhensible.

Tableau 10

Variation de la proportion de "mal logés" en fonction de l'âge du chef de ménage
dans chaque catégorie de logement

unité = %

Degré de peuplement	Confort du logement											
	Mauvais				Médiocre				Bon			
	moins de 35 ans	35 à moins de 55 ans	55 ans et plus	ensemble	moins de 35 ans	35 à moins de 55 ans	55 ans et plus	ensemble	moins de 35 ans	35 à moins de 55 ans	55 ans et plus	ensemble
Surpeup ^t critique	62.2	64.3	59.6	63.2	51.6	49.7	36.9	48.7	43.1	36.1	11.5	36.7
Surpeup ^t temp ^t admissible	54.4	52.5	38.0	46.3	41.3	35.6	35.5	37.3	20.9	21.8	14.0	20.1
Peuplement normal	35.1	36.4	30.3	32.2	25.3	24.7	16.6	20.4	6.6	6.4	7.0	6.6
Sous-peuplement	21.1	42.0	22.2	24.8	11.8	15.0	8.3	9.7	3.6	4.1	3.7	3.9

- Pour les plus de 55 ans les équivalences sont beaucoup plus perturbées : dans une diagonale donnée et notamment dans la troisième le pourcentage de "mal logés" diminue de la gauche vers la droite indiquant une très nette préférence pour le confort qui peut traduire l'intégration du facteur temps dans l'appréciation des ménages : un ménage de plus de 55 ans peut préférer un logement surpeuplé à un logement inconfortable car le surpeuplement a toutes les chances de disparaître dans l'avenir alors que le confort ne saurait s'améliorer spontanément.

Tableau 11

Variation du pourcentage de "mal logés" en fonction de l'âge du chef de ménage par catégorie de logement

Degré de peuplement	Moins de 55 ans			55 ans et plus		
	Confort du logement					
	Mauvais	Médiocre	Bon	Mauvais	Médiocre	Bon
Surpeuplement critique	63.5	50.6	38.4	59.6	36.9	11.5
Surpeuplement temp ^t admissible	52.7	38.0	21.3	38.0	35.5	14.0
Peuplement normal	35.4	25.1	6.5	30.3	16.6	7.0
Sous-peuplement	34.9 ⁽¹⁾	14.8	3.8	22.2	8.3	3.7

(1) Ce pourcentage est sans signification réelle

II.1.2 : L'influence du revenu

Nous suivons ici la même procédure que pour l'étude de l'influence de l'âge du chef de ménage en observant la distribution des ménages suivant leurs conditions de logement avant d'analyser leur insatisfaction. Trois classes de revenu ont été retenues : moins de 15.000 F, 15.000 à moins de 30.000 F, 30.000 F et plus.

Il s'agit du revenu déclaré y compris les prestations familiales (mais non compris les remboursements éventuels d'assurance maladie).

Le tableau 12 montre comment sont logés les ménages en fonction de leur revenu :

- Les ménages disposant d'un revenu inférieur à 15.000 francs par an connaissent le surpeuplement dans 18,7 % des cas (7,4 % de surpeuplement critique et 11,3 % de surpeuplement temporairement admissible), 67,1 % "bénéficient" d'un confort médiocre ou mauvais, 15,7 % connaissent simultanément l'inconfort et le surpeuplement, 4,2 % vivent dans les plus mauvais logements (mauvais confort et surpeuplement critique) tandis que 29,9 % seulement occupent de bons logements non surpeuplés.

- Les ménages ayant un revenu compris entre 15.000 et 30.000 F connaissent le surpeuplement dans 25,5 % des cas, (11,8 de surpeuplement critique et 13,7 % de surpeuplement temporairement admissible), 34,2 % ont un confort mauvais ou médiocre, 15,2 % connaissent simultanément surpeuplement et inconfort, 4 % occupent les plus mauvais logements, tandis que 55,5 % vivent dans de bons logements non surpeuplés.

- Les ménages ayant un revenu supérieur à 30.000 francs vivent en surpeuplement dans 11,2 % des cas (5,1 % de surpeuplement critique, 6,1 % de surpeuplement temporairement admissible), 14,2 % "bénéficient" d'un confort médiocre ou mauvais, 6 % connaissent à la fois le surpeuplement et l'inconfort, 1,4 % vivent dans les plus mauvais logements tandis que 80,6 % occupent de bons logements non surpeuplés.

Par conséquent le revenu paraît avoir une influence très forte sur les conditions de logement :

- Le confort augmente notablement avec le revenu du ménage.
 - Le degré de peuplement diminue puis augmente
- traduisant ici la corrélation entre âge et revenu : les ménages ayant les revenus les plus bas sont en moyenne plus âgés que les autres et donc moins souvent en surpeuplement (mais ils ont pu connaître le surpeuplement à un stade antérieur de leur existence).

Tableau 12

Distribution des ménages suivant leurs conditions objectives de logement (par classe de revenu)

unité = %

Revenu	Degré de peuplement	Confort du logement			
		Mauvais	Médiocre	Bon	ensemble
moins de 15.000 F.	Surpeuplement critique	4.2	2.1	1.1	7.4
	Surpeuplement temp ^t admissible	5.7	3.7	1.9	11.3
	Peuplement normal	15.7	14.8	16.8	47.3
	Sous-peuplement	8.5	12.4	13.1	34.0
	Ensemble	34.1	33.0	32.9	100.0
15.000 à 30.000 F.	Surpeuplement critique	4.0	4.3	3.5	11.8
	Surpeuplement temp ^t admissible	3.6	3.3	6.8	13.7
	Peuplement normal	4.6	10.1	36.2	50.9
	Sous-peuplement	0.8	3.5	19.3	23.6
	Ensemble	13.0	21.2	65.8	100.0
30.000 F. et plus	Surpeuplement critique	1.4	1.7	2.0	5.1
	Surpeuplement temp ^t admissible	0.7	2.2	3.2	6.1
	Peuplement normal	0.9	6.1	38.6	45.6
	Sous-peuplement	0.0	1.2	42.0	43.2
	Ensemble	3.0	11.2	85.8	100.0

Les effets observés traduisent-ils des choix ou des possibilités de choix ? Il est difficile de le dire à partir des données existantes mais il est tout de même bien certain que dans un ensemble d'offres médiocres les ménages ayant des revenus plus élevés sont dans une position plus favorable que les autres.

La variation du sentiment d'être mal logé en fonction du revenu (cf (cf tableau 13) semble montrer en fait que le revenu agit sur les possibilités de choix et sur les choix ; en effet dans toutes les catégories de logement :

- Le pourcentage de mal logés ne dépasse guère 75 % quel que soit le niveau de revenu : dans les plus mauvais logements 24 % des ménages ayant plus de 30.000 francs ne s'estiment pas mal logés (100 - 76) mais, rappelons le, parmi les ménages disposant de plus de 30.000 F très peu occupent de tels logements.

- Dans une catégorie donnée de logements le pourcentage de "mal logés" augmente avec le revenu.

Les faits sont donc les suivants : quand le revenu augmente les ménages se logent mieux et à conditions de logement données sont plus exigeants ce qui montre bien que le revenu est relié et aux possibilités de choix et aux choix (à possibilité donnée). Il traduit des contraintes et sans doute des comportements sociologiques du fait de la relation qui existe entre revenu et milieu social.

Le problème des équivalences ne peut-être étudié que pour les ménages ayant moins de 30.000 Francs, les autres sont trop peu nombreux dans certaines catégories de logement. Le tableau 14 montre que dans l'ensemble les équivalences résistent bien à la stratification suivant le revenu; toutefois :

- Dans la classe de revenu "moins de 15.000 Francs" la quatrième diagonale manque d'homogénéité : on retrouve ce que l'on avait déjà observé à savoir qu'en dessous d'un certain degré de peuplement il y aurait une préférence pour un gain de confort.

- le même phénomène s'observe d'ailleurs dans la classe de revenu "15.000 à moins de 30.000 F" de manière encore plus systématique.

Tableau 13

Variation de la proportion de ménages qui se déclarent mal logés en fonction du revenu dans chaque catégorie de logement

unité = %

Degré de peuplement	Confort du logement											
	Mauvais				Médiocre				Bon			
	moins de 15000F	15.000 à moins de 30000F	30.000F et plus	ensemble	moins de 15000F	15000 à moins de 30000F	30000 F et plus	ensemble	moins de 15000F	15000 à moins de 30000F	30000 F et plus	ensemble
Surpeuplement critique	60.4	66.6	76.0	63.2	40.7	52.2	71.4	48.7	31.6	38.0	44.8	36.7
Surpeup ^t temp ^t admissible	42.4	53.5	-	46.3	33.7	37.4	67.5	37.3	17.6	19.9	32.2	20.1
Peuplement normal	30.8	37.9	-	32.2	16.0	28.7	31.3	20.4	6.5	6.1	8.4	6.6
Sous-peuplement	24.8	25.6	-	24.8	8.4	14.0	-	9.7	4.2	3.7	3.6	3.9

Tableau 14

Variation du pourcentage de "mal logés" en fonction des conditions de logement par classe de revenu.

unité = %

Degré de peuplement	Moins de 15.000 F			15.000 à moins de 30.000 F		
	Confort du logement					
	Mauvais	Médiocre	Bon	Mauvais	Médiocre	Bon
Surpeuplement critique	60.4	40.7	31.6	66.6	52.2	38.0
Surpeupl ^t temp ^t admissible	42.4	33.7	17.6	53.5	37.4	19.9
Peuplement normal	30.8	16.0	6.5	37.9	28.7	6.1
Sous-peuplement	24.8	8.4	4.2	25.6	14.0	3.7

Il semble d'ailleurs qu'il y ait plus de différence entre les confort mauvais et médiocres pour les ménages ayant un revenu inférieur à 15.000 F que pour les ménages ayant un revenu compris entre 15.000 et 30.000 F. Ceci peut d'ailleurs refléter au moins partiellement l'influence de l'âge.

II.1.3 : Age et revenu

L'âge du chef de ménage et le revenu étant corrélés et ayant des influences susceptibles de s'ajouter ou de se contrarier on donne ici quelques indications sur leurs rôles respectifs. Compte tenu des observations antérieures on a distingué deux classes d'âge (moins de 55 ans, 55 ans et plus) et trois classes de revenu, les mêmes que précédemment.

On obtient de la sorte six types de ménages qui se distinguent fortement par leurs conditions de logement (cf tableau 15)

Tableau 15

Distribution des ménages suivant leurs conditions de logement par
classe d'âge et de revenu

unité = %

Age du chef de ménage	Revenu du ménage	Degré de peuplement	Confort du logement			
			Mauvais	Médiocre	Bon	ensemble
Moins de 55 ans	Moins de 15.000 F	Surpeuplement critique	8.8	4.4	2.6	15.8
		Surpeupl ^t temp ^t admissible	6.3	5.4	4.2	15.9
		Peuplement normal	10.9	12.7	23.9	47.5
		Sous-peuplement	3.4	5.1	12.3	20.8
		Ensemble	29.4	27.6	43.0	100.0
	15.000 à moins de 30.000 F	Surpeuplement critique	4.5	4.6	4.2	13.3
		Surpeupl ^t temp ^t admissible	3.6	3.8	7.9	15.3
		Peuplement normal	3.9	8.7	39.4	52.0
		Sous-peuplement	0.7	2.3	16.4	19.4
		Ensemble	12.7	19.4	67.9	100.0
	30.000 F et plus	Surpeuplement critique	1.8	1.7	2.4	5.9
		Surpeupl ^t temp ^t admissible	0.8	1.8	3.5	6.1
		Peuplement normal	1.1	5.3	41.0	47.4
		Sous-peuplement	0.0	0.6	40.0	40.6
		Ensemble	3.7	9.4	86.9	100.0
55 ans et plus	Moins de 15.000 F	Surpeuplement critique	0.9	0.6	0.1	1.6
		Surpeupl ^t temp ^t admissible	5.4	2.4	1.3	9.1
		Peuplement normal	19.0	16.3	10.9	46.2
		Sous-peuplement	12.0	17.4	13.7	43.1
		Ensemble	37.3	36.7	26.0	100.0
	15.000 à moins de 30.000 F	Surpeuplement critique	2.0	2.1	1.2	5.3
		Surpeupl ^t temp ^t admissible	3.8	3.0	3.3	10.1
		Peuplement normal	6.8	5.3	25.2	37.3
		Sous-peuplement	1.0	17.1	29.2	47.3
		Ensemble	13.6	27.5	58.9	100.0
	30.000 F et plus	Surpeuplement critique	0.0	1.5	1.0	2.5
		Surpeupl ^t temp ^t admissible	0.7	3.1	2.0	5.8
		Peuplement normal	0.3	9.2	30.8	40.3
		Sous-peuplement	0.0	2.8	48.6	51.4
		Ensemble	1.0	16.6	82.4	100.0

On observe notamment que :

- à âge donné les conditions de logement sont d'autant meilleures que le revenu est plus élevé : le confort moyen augmente tandis que le degré de peuplement diminue, mais la variation paraît plus importante pour le confort que pour le peuplement ce qui traduit vraisemblablement des phénomènes de structure : le patrimoine immobilier est dans l'ensemble plus adapté aux besoins de qualité que d'espace.

- à revenu donné :

. le degré de peuplement est moins élevé chez les ménages les plus âgés ce qui est parfaitement normal

. le confort diminue quand l'âge augmente ce qui traduit vraisemblablement l'absence de mobilité de beaucoup de ménages qui continuent d'habiter des logements anciens et mal équipés.

- certaines catégories de ménages sont massivement mal logés et leur réactions à de mauvaises conditions de logement est donc importante.

- en revanche d'autres catégories connaissent rarement de telles conditions et leurs réactions ne sont donc pas très intéressantes.

Nous ne commentons pas les variations du sentiment d'être mal logés en fonction de l'âge et du revenu les résultats paraissant peu clairs en raison des effets aléatoires très perturbants. Tout au plus observe-t'on : (cf tableau 16) d'une manière très qualitative que :

1) A revenu donné, les ménages les plus âgés sont un peu moins insatisfaits que les autres.

2) A âge donné les ménages disposant des plus hauts revenus sont sensiblement plus souvent insatisfaits que les autres, surtout dans les plus mauvais logements. Ceci ne signifie pas nécessairement que le revenu soit un facteur déterminant de l'insatisfaction. C'est plus vraisemblablement ce qu'il représente qui est ici important : catégorie socio-professionnelle, niveau d'instruction etc... Nous verrons d'ailleurs plus loin le rôle de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage à défaut de pouvoir introduire le niveau d'instruction qui ne figure malheureusement pas dans les enquêtes nationales sur le logement.

Tableau 16

Variation du pourcentage de "mal logés" en fonction de l'âge du chef de ménage et du revenu par catégorie de logement

unité = %

Degré de peuplement	Revenu du ménage	Confort du logement					
		Mauvais		Médiocre		Bon	
		Moins de 55 ans	55 ans et plus	Moins de 55 ans	55 ans et plus	Moins de 55 ans	55 ans et plus
Surpeuplement critique	Moins de 15.000	60.9	57.0	43.6	24.6	33.5	-
	15.000 à 30.000	66.6	71.7	50.4	48.2	20.7	-
	30.000 et plus	76.0	-	78.0	-	47.8	-
Surpeuplement temporairement admissible	Moins de 15.000	48.0	37.9	33.7	33.6	19.9	12.3
	15.000 à 30.000	58.2	38.1	38.0	35.5	21.2	9.2
	30.000 et plus	-	-	74.0	-	28.6	-
Peuplement normal	Moins de 15.000	31.8	30.4	17.9	15.0	6.5	6.5
	15.000 à 30.000	42.6	28.9	31.5	23.1	5.8	8.0
	30.000 et plus	-	-	36.0	22.5	8.6	7.1
sous-peuplement	Moins de 15.000	37.1	22.4	12.4	7.6	3.8	4.4
	15.000 à 30.000	30.8	-	15.0	12.8	3.9	3.3
	30.000 et plus	-	-	-	-	4.2	2.1

3) Même dans les très mauvais logements la proportion de ménages qui se déclarent mal logés ne dépasse pas 67 % (sauf pour des types de ménages occupant rarement de tels logements).

L'étude des équivalences entre niveau de confort et degré de peuplement est également délicate en raison des variations aléatoires induites par la stratification de l'échantillon ; elle ne peut de toute façon être faite que pour quatre types de ménages, ceux qui ont un revenu supérieur à 30.000 francs étant trop peu nombreux.

L'analyse du tableau 17 montre que certaines des équivalences subissent des distorsions importantes au bénéfice de la qualité. Il semblerait donc qu'au niveau de types de ménages relativement homogènes les équivalences confort-peuplement soient moins bonnes qu'au niveau global.

Si l'on excepte le cas des ménages de plus de 55 ans ayant un revenu compris entre 15.000 et 30.000 francs qui sont peu nombreux dans presque toutes les catégories de logement, pour les trois autres types de ménages les distorsions ne paraissent en général pas dues à des variations aléatoires. Il semble donc qu'à ce niveau de finesse la notion d'équivalence doive être, sinon remise en cause du moins précisée en considérant des catégories de confort différentes et des types de ménages sociologiquement plus homogènes.

Tableau 17.

Variation de la proportion de "mal logés" en fonction des conditions de logement par type de ménage (âge du chef de ménage et revenu)

Revenu du ménage	Degré de peuplement	Age du chef de ménage					
		Moins de 55 ans			55 ans et plus		
		Mauvais	Médiocre	Bon	Mauvais	Médiocre	Bon
Moins de 15.000 F	Surpeupl ^t critique	60.9	43.6	33.5	57.0	24.6	-
	Surpeupl ^t temp ^t admis.	48.0	33.7	19.9	37.9	33.6	12.3
	Peuplement normal	31.8	17.9	6.5	31.8	15.0	6.5
	Sous-peuplement	37.1	12.4	3.8	22.4	7.6	4.4
15.000 à moins de 30.000 F	Surpeupl ^t critique	66.6	50.4	20.7	71.7	48.2	-
	Surpeupl ^t temp ^t admis.	58.2	38.0	21.2	38.1	35.5	9.2
	Peuplement normal	42.6	31.5	5.8	28.9	23.1	8.0
	Sous-peuplement	30.8	15.0	3.9	-	12.8	3.3

II.2 : Influence de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

Pour mettre en évidence l'influence propre de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage sur le sentiment d'être mal logé, comme d'ailleurs celle de toute autre caractéristique, il faudrait faire une analyse toutes autres caractéristiques constantes, ce qui conduirait à définir un grand nombre de types de ménages différents. En raison de la méthode utilisée ici on ne peut le faire, aussi se bornera-t-on à une étude rapide en considérant isolément la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

La population a été répartie en six catégories :

- Industriels, gros commerçants, cadres supérieurs
- Petits patrons
- Cadres moyens et employés
- Contremaîtres et ouvriers
- Autres actifs
- Inactifs.

Chacune d'elles regroupe en réalité des types de professions et des niveaux hiérarchiques et d'instructions très différents ; elles n'ont donc de valeur qu'indicative. Dans une prochaine étude on adoptera une démarche plus complexe en prenant en considération un plus grand nombre d'éléments ensemble (par exemple : catégorie socio-professionnelle, âge du chef de ménage, revenu, et catégorie de commune de résidence).

Les industriels, gros commerçants et cadres supérieurs sont pratiquement éliminés de l'étude en raison de leur forte concentration dans les meilleurs logements (87 % occupent des bons logements non surpeuplés tandis que 65 % connaissent le surpeuplement et 8,8 % l'inconfort).

Les inactifs ne constituent pas à proprement parler une catégorie socio-professionnelle aussi ne les a-t-on fait figurer dans les tableaux statistiques que pour mémoire. Il en est de même des autres actifs, catégorie hétérogène et donc peu intéressante.

Les autres catégories socio-professionnelles se répartissent dans toutes les catégories de logement avec toutefois quelques différences. Le tableau 18 montre que :

- Les cadres moyens et employés sont les plus favorisés mais nombreux sont tout de même ceux qui subissent le surpeuplement (17 %) l'inconfort (30 %) ou les deux (9,5 %).

- Les contremaîtres et ouvriers ont des conditions de logement beaucoup plus souvent mauvaises : 34 % connaissent le surpeuplement, 53 % l'inconfort, 25 % les deux.

- Les petits patrons se trouvent dans une situation intermédiaire (surpeuplement : 18 % - inconfort : 40 % - les deux : 11 %).

Ces chiffres sont trop globaux pour qu'on cherche à les interpréter avec précision : il est notamment difficile de savoir ce qu'ils représentent comme part de choix et comme part de contrainte. Ils montrent seulement que certaines conditions de logement mauvaises sont très loin d'être exceptionnelles et que par conséquent les réactions des ménages qui les vivent sont importantes.

Entre les trois principales catégories considérées ici, petits patrons (c'est-à-dire commerçants et artisans), cadres moyens et employés, ouvriers et contremaîtres, existe-t'il des réactions globalement très différentes à des conditions de logements identiques ? Le tableau 19 nous oblige à répondre de manière nuancée :

- Dans les plus mauvais logements (mauvais confort et surpeuplement critique) les différences ne sont pas très importantes la proportion de mal logés se situant aux environs de 60 %.

- Dans les autres catégories de logements les contremaîtres et ouvriers sont moins souvent insatisfaits que les cadres moyens et employés la différence étant la moins forte dans les moins bons logements.

Par conséquent en ce qui concerne les ménages de ces deux catégories, dont le chef est en général un salarié (du moins peut-on le penser) les exigences des ouvriers et contremaîtres paraissent moins grandes avec une tendance assez nette à refuser comme les cadres les plus mauvais logements: ils admettent plus facilement (plus souvent) des conditions de logement médiocres mais pas des conditions de logement mauvaises ou très mauvaises. On peut donc penser qu'il y a un décalage dans le temps entre les exigences des uns et des autres.

Tableau 18

Distribution des ménages suivant leurs conditions de logement par caté-
gorie socio-professionnelle unité = %

Catégorie socio-professionnelle	Degré de peuplement	Confort du logement			
		Mauvais	Médiocre	Bon	Ensemble
Petits patrons	Surpeuplement critique	3.5	2.4	2.3	8.2
	Surpeupl ^t temporairement admissible	2.1	2.8	4.8	9.7
	Peuplement normal	6.0	14.0	25.6	45.6
	Sous-peuplement	2.2	7.2	27.1	36.5
	Ensemble	13.8	26.4	59.8	100.0
Cadres moyens employés	Surpeuplement critique	2.5	1.7	2.6	6.8
	Surpeuplement temporel ^t admissible	2.5	2.8	5.0	10.3
	Peuplement normal	5.3	9.4	38.2	52.9
	Sous-peuplement	1.8	4.2	24.0	30.0
	Ensemble	12.1	18.1	69.8	100.0
Contremaîtres ouvriers	Surpeuplement critique	7.3	5.9	3.5	16.7
	Surpeuplement temporel ^t admissible	6.5	5.5	5.5	17.5
	Peuplement normal	8.8	12.7	28.2	49.7
	Sous-peuplement	2.4	4.2	9.5	16.1
	Ensemble	25.0	28.3	46.7	100.0
Inactifs	Surpeuplement critique	1.7	0.9	0.3	2.9
	Surpeuplement temporel ^t admissible	4.6	1.9	1.7	8.2
	Peuplement normal	16.9	14.7	12.3	43.9
	Sous-peuplement	10.8	16.0	18.2	45.0
	Ensemble	34.0	33.5	32.5	100.0
Autres actifs	Surpeuplement critique	3.0	2.9	2.2	8.1
	Surpeuplement temporel ^t admissible	4.2	5.0	6.0	15.2
	Peuplement normal	10.5	12.6	28.1	51.2
	Sous-peuplement	4.8	8.1	12.6	25.5
	Ensemble	22.5	28.6	48.9	100.0

Tableau 19

Variation de la proportion de "mal logés" en fonction de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage par catégorie de logement

unité = %

Degré de peuplement	Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Confort du logement		
		Mauvais	Médiocre	Bon
Surpeuplement critique	Cadres supérieurs, Industriels, gros commerçants	-	-	-
	Petits patrons	58.4	57.1	57.3
	Cadres moyens, employés	65.1	48.1	45.3
	Contremaîtres, ouvriers	61.6	46.3	28.5
	Autres actifs	67.2	55.2	-
	Inactifs	68.3	48.0	-
Surpeuplement temporairement admissible	Cadres supérieurs, Industriels, gros commerçants	-	-	-
	Petits patrons	49.2	41.0	12.3
	Cadres moyens, employés	58.3	47.6	37.9
	Contremaîtres, ouvriers	48.8	32.9	20.7
	Autres actifs	57.3	54.6	16.1
	Inactifs	37.0	32.9	16.0
Peuplement normal	Cadres supérieurs, Industriels, gros commerçants	-	42.5	10.2
	Petits patrons	34.9	30.6	8.0
	Cadres moyens, employés	43.4	31.4	6.7
	Contremaîtres, ouvriers	32.9	19.8	4.9
	Autres actifs	35.8	19.7	8.8
	Inactifs	29.5	13.6	6.1
Sous-peuplement	Cadres supérieurs, Industriels, gros commerçants	-	-	3.0
	Petits patrons	29.7	25.6	7.5
	Cadres moyens, employés	31.1	8.6	3.7
	Contremaîtres, ouvriers	22.6	5.8	2.1
	Autres actifs	44.1	10.8	9.4
	Inactifs	21.1	8.4	3.0

L'analyse des équivalences confort-peuplement (fondée sur le tableau 20) n'autorise pas de conclusions formelles ; il semble tout de même que ;

- Pour autant que les aléas ne jouent pas un rôle trop perturbateur les équivalences ne soient pas très bonnes pour les petits patrons : ceux-ci manifestent une grande sensibilité au peuplement ; il est d'ailleurs possible que se manifeste une certaine concurrence entre les usages professionnels et domestiques d'un même local.

- Les équivalences se conservent assez correctement pour les contremaîtres et ouvriers comme pour les cadres moyens et employés, les meilleurs résultats des premiers traduisant vraisemblablement des variations aléatoires moins importantes.

II.3 : Effet de la catégorie de commune de résidence

La taille de la commune de résidence est une variable ambiguë car pour le problème qui nous préoccupe elle peut influencer la satisfaction des ménages de plusieurs manières :

- Les mêmes conditions de logement peuvent-être plus difficilement supportables dans une grande ville que dans une petite ville et dans celle-ci que dans une commune rurale.

- Le sentiment d'être mal logé n'est pas lié uniquement aux caractéristiques de la cellule-logement mais aussi à d'autres éléments plus immatériels eux-mêmes liés à la taille des villes.

- En revanche le fait que les conditions de logement soient en moyenne moins bonnes dans certaines grandes villes et notamment à Paris pourrait apprendre aux ménages qui y habitent à se contenter de logements moins bons.

La structure des revenus n'étant pas la même dans toutes les catégories de commune on a préféré distinguer trois niveaux de revenu et trois catégories de commune plutôt que d'augmenter les catégories de commune.

Les classes de revenu sont :

- moins de 15.000 francs
- 15.000 à moins de 30.000 francs
- 30.000 francs et plus : cette dernière classe n'est d'ailleurs pas étudiée les ménages y étant peu nombreux.

Tableau 20

Variation de la proportion de "mal logés" en fonction de leurs conditions de logement par catégorie socio-professionnelle

unité = %

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Degré de peuplement	Confort du logement		
		Mauvais	Médiocre	Bon
Petits patrons	Surpeuplement critique	58.4	57.1	57.3
	Surpeuplement temporairement admissible	49.2	41.0	12.3
	Peuplement normal	34.9	30.6	8.0
	Sous-peuplement	29.7	25.6	7.5
Cadres moyens employés	Surpeuplement critique	65.1	48.1	45.3
	Surpeuplement temporairement admissible	58.3	47.6	37.9
	Peuplement normal	43.4	31.4	6.7
	Sous-peuplement	31.1	8.6	3.7
Contremaîtres ouvriers	Surpeuplement critique	61.6	46.3	28.5
	Surpeuplement temporairement admissible	48.8	32.9	20.7
	Peuplement normal	32.9	19.8	4.9
	Sous-peuplement	22.6	5.8	2.1
Autres actifs	Surpeuplement critique	67.2	55.2	-
	Surpeuplement temporairement admissible	57.3	54.6	16.1
	Peuplement normal	35.8	19.7	8.8
	Sous-peuplement	44.1	10.8	9.4
Inactifs	Surpeuplement critique	68.3	48.0	-
	Surpeuplement temporairement admissible	37.0	32.9	16.0
	Peuplement normal	29.5	13.6	6.1
	Sous-peuplement	21.1	8.4	3.0

Les catégories de commune sont :

- communes rurales
- unités urbaines
- complexe résidentiel de l'agglomération de Paris.

Le tableau 21 montre qu'aux variations aléatoires près il existe du point de vue de l'insatisfaction une hiérarchie des catégories de commune. Pour une catégorie de logements donnée et à un niveau de revenu la fréquence de l'insatisfaction est minimale dans les communes rurales, maximale dans le Complexe Parisien où elle peut atteindre des valeurs très élevées. La différence entre le complexe parisien et les autres unités urbaines est souvent importante : dans ces dernières la fréquence d'insatisfaction atteint rarement des seuils élevés.

Il ne semble donc pas que la forte tension qui sévit dans la région parisienne entraîne une plus grande résignation, bien au contraire. Quelle en est la raison exacte ? il est difficile de le dire en raison des ambiguïtés que nous avons signalées. Nous reprendrons en conclusion l'ensemble de ces problèmes pour en tirer de nouvelles orientations de recherche.

En conclusion de la section II

A conditions de logement données les réactions des ménages varient statistiquement avec leurs caractéristiques socio-économiques sauf dans les plus mauvais logements et dans les meilleurs comme si l'unanimité s'y faisait pour ou contre. Rares sont donc les ménages qui choisissent délibérément de très mauvaises conditions de logement.

Il apparaît cependant que dans la majorité des catégories de logement l'insatisfaction est plus répandue parmi les ménages jeunes, parmi ceux qui disposent de revenu moyen ou élevé, dans les grandes villes et surtout dans le Complexe Parisien. L'interprétation de ces observations nécessite toutefois de nouvelles recherches.

*

*

*

Tableau 21

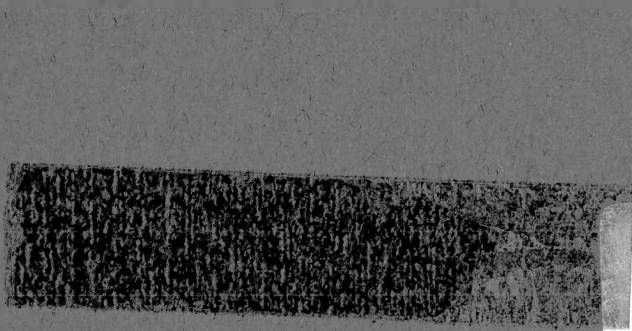
Variation de la proportion de "mal logés" en fonction de la catégorie de commune de résidence par classe de revenu et catégorie de logements

unité = %

Degré de peuplement	Catégories de Commune	Confort du logement					
		Mauvais		Médiocre		Bon	
		Moins de 15.000 F	15.000 à moins de 30.000 F	Moins de 15.000 F	15.000 à moins de 30.000 F	Moins de 15.000 F	15.000 à moins de 30.000 F
Surpeuplement critique	Communes rurales	50.1	59.3	27.8	42.1	-	-
	Unités urbaines	67.5	59.4	48.3	50.4	31.7	31.5
	Complexe parisien	69.1	90.3	-	76.6	-	48.0
Surpeuplement temporairement admissible	Communes rurales	34.1	11.5	29.9	19.5	-	5.1
	Unités urbaines	42.4	42.0	34.7	39.5	17.9	22.5
	Complexe parisien	57.8	74.1	41.6	47.5	9.7	18.8
Peuplement normal	Communes rurales	25.0	12.8	16.2	27.5	3.3	4.5
	Unités urbaines	32.2	36.6	14.0	27.4	6.5	6.4
	Complexe parisien	39.4	50.2	22.6	34.2	10.8	6.2
Sous-peuplement	Communes rurales	26.3	-	8.4	20.2	3.7	2.0
	Unités urbaines	23.9	-	8.3	8.8	3.0	4.8
	Complexe parisien	21.2	-	9.0	22.2	10.3	1.6

122-421

22 AVR. 1977



1
2